



Conseil économique et social

Distr. générale
14 juin 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par la Confederazione Generale Italiana del Lavoro, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Favoriser l'autonomisation des personnes et assurer l'inclusion et l'égalité, ainsi que la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en tirant parti de l'expérience italienne en matière de « négociation sociale » au niveau local

Les inégalités sociales et économiques existantes constituent certains des principaux obstacles à la démocratie et à la justice sociale, ainsi qu'à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Après plus de dix années de crise, les travailleurs du monde entier souffrent de la manière la plus aiguë de ces inégalités, en particulier en raison de l'absence de possibilités d'accéder à des emplois de qualité et à un travail décent, de même qu'à des revenus et des niveaux de protection sociale suffisants, indépendamment des effets généralisés du dérèglement climatique et de la révolution numérique/technologique. Les inégalités géographiques, sociales, générationnelles et entre les sexes sont en hausse et continuent d'augmenter, ce qui a des répercussions sur les systèmes démocratiques.

En particulier au niveau local, les liens communautaires et solidaires sont mis à mal alors que la ségrégation et la marginalisation des personnes vulnérables s'accroissent. Et pourtant, le renforcement des liens sociaux est aujourd'hui plus nécessaire que jamais si l'on veut favoriser le développement local, la cohésion sociale et la croissance économique.

L'expérience de l'Italie montre que la négociation collective, mais aussi les négociations sociale et territoriale, constituent de puissants outils de lutte contre les inégalités.

Les négociations sociales entre les syndicats de travailleurs italiens CGIL, CISL et UIL et les institutions publiques (régions, municipalités et collectivités locales) se déroulent au niveau territorial et traitent en particulier des fragilités et marginalités sociales. Les syndicats, qui en Italie représentent les intérêts des travailleurs en général et pas seulement ceux de leurs adhérents, sont des acteurs légitimes de négociation « à l'égard de tous » et peuvent assurer une vision systémique globale avec pour objectif une régénération vigoureuse du territoire concerné.

Cette vision trouve une expression concrète sous la forme d'une plateforme de demandes spécifiques liées à l'objectif d'une négociation donnée.

On peut citer comme exemples concrets la fiscalité locale des citoyens, les droits de douane, les transports, etc. Ces négociations sont fondées sur la relation qui existe entre les syndicats et les acteurs publics, la situation économique, les contraintes budgétaires locales, l'organisation des institutions et la cohérence interne des processus participatifs ainsi que leur forme.

Ces processus de « *contrattazione sociale* », à savoir de négociation sur des questions sociales au niveau local, ne peuvent se dérouler sans que se nouent des relations avec les secteurs locaux et les organisations spécifiques (comme les associations, les citoyens, les organes de représentation politique, les employeurs, etc.). Il convient de prendre ces considérations méthodologiques en compte afin d'obtenir un consensus des citoyens, de solliciter la participation du public et d'engager les opérateurs publics et privés.

La condition préalable à l'efficacité et à la légitimité de ce type de négociation est l'existence de bonnes règles démocratiques : les assemblées sur le lieu de travail, les associations publiques ou privées ou les réunions dans les espaces publics, ainsi que l'évaluation des besoins des utilisateurs au moyen de questionnaires et d'enquêtes sont bien accueillies et garantissent la transparence du mandat des parties prenantes. Les ONG participent et contribuent à cette négociation.

La CGIL considère cette « contrattazione sociale » comme une expérience réussie lorsque a) la plateforme est le résultat d'une consultation avec la population locale et les institutions concernées, b) il est possible d'en contrôler l'applicabilité et c) les besoins de couverture financière nécessaires sont clairement remplis.

Ces expériences locales constituent des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16 et 17, du fait qu'elles prennent en compte et mettent en lumière l'idée d'un développement local global dans les domaines social, économique, culturel et environnemental.
